



# Comment recevoir un dévoilement?

## Les attitudes de base à adopter

- Écouter, démontrer de l'attention et garder son calme.
- Croire la personne, faire preuve d'empathie et de respect.
- Normaliser les ressentis et se montrer rassurant·e.
- Remercier pour la confiance accordée et souligner le courage de dévoiler.
- S'abstenir de blâmer et de porter des jugements.

## Des éléments essentiels à savoir

### ▶ Éviter de questionner

Dans une situation de dévoilement, on veut poser le moins de questions possible pour ne pas contaminer ou influencer le récit, même si cela peut sembler contre-intuitif. Questionner augmente le risque d'obtenir une réponse teintée de ce qui a été suggéré à l'enfant ou encore que l'enfant réponde pour faire plaisir à l'adulte ou sous l'effet d'une pression. Cela peut nuire à l'intervention policière. C'est le rôle de l'enquêteur·rice d'aller approfondir les éléments pertinents afin d'obtenir les détails nécessaires.

Lorsque le dévoilement est flou et qu'il manque d'information (ex.: « *Il s'est passé des choses bizarres hier que je n'ai pas aimées... / Elle m'a touché à des endroits...* »), il est possible de reprendre les mots du jeune pour l'inviter à en dire davantage à l'aide des formulations suivantes :

Ainsi, on privilégie le fait que l'enfant rapporte des éléments issus de sa propre mémoire.

Dis-moi tout sur **[répéter mot pour mot les dires du jeune]**.

« *Dis-moi tout sur les choses bizarres que tu n'as pas aimées* ».

Parle-moi plus de **[répéter mot pour mot les dires du jeune]**.

« *Parle-moi plus qu'elle t'a touché à des endroits* ».

### ▶ Faire un signalement à la DPJ.

Toute personne a l'obligation légale de signaler une situation d'abus physiques ou sexuels envers une personne mineure, qu'elle en ait été témoin, informée ou qu'elle soupçonne que des gestes aient été posés<sup>1</sup>.

Le signalement permet de protéger l'enfant, mais aussi d'autres victimes potentielles. Il peut également permettre aux victimes et à leur entourage d'avoir accès à des services d'aide.

Lors du signalement, la DPJ vous informera des étapes à venir et de votre rôle dans la situation, par exemple : aviser le milieu (école, club sportif, etc.), maintenir ou non le jeune dans ses activités, se tourner vers des ressources, etc.

<sup>1</sup> Loi sur la protection de la jeunesse, RLRQ c P-34.1, art. 39.

## ► Prendre des notes, au besoin.

Lors d'un signalement, il faut rapporter les mots exacts de l'enfant et non notre propre interprétation de ses dires. Selon votre niveau d'aisance, il peut donc être pertinent de noter ce qui est dit lors du dévoilement. Si vous prenez des notes, vous pouvez expliquer votre démarche en disant : « *C'est important ce que tu me dis, je vais donc prendre des notes* ».

Si des informations sont manquantes ou que vous n'avez pas obtenu toutes les réponses recherchées, dites simplement que vous ne savez pas, plutôt que de formuler des suppositions ou des interprétations.

## **Pratiques optimales pour mettre l'ado au centre de la démarche**

- Proposer au jeune de faire elle-même ou lui-même le signalement à la DPJ, tout en restant à ses côtés durant l'appel.
- Offrir la possibilité au jeune d'être présent·e au moment où le signalement est fait, mettre l'appel sur haut-parleur et l'inviter à corriger ou à compléter l'information au besoin.
- Lui demander comment elle ou il se sent, et s'informer de ses besoins immédiats, à court, moyen et long terme.
- S'informer des différentes ressources de soutien disponibles.

Tout ça dans le but de...



- ✓ lui donner de l'autonomie
- ✓ lui accorder de la crédibilité
- ✓ la ou le valoriser
- ✓ l'impliquer dans le processus
- ✓ lui redonner leur pouvoir d'agir



### **Vous avez des inquiétudes, mais hésitez à faire un signalement?**

Dès que vous avez un doute, vous pouvez consulter la DPJ. N'hésitez jamais à le faire. Votre responsabilité est de signaler toute inquiétude.

Il est également possible d'effectuer un appel consultatif à la DPJ. Ce service permet de poser vos questions et d'être guidé·e dans les démarches à entreprendre, sans transmettre de renseignements personnels sur le jeune et ses proches.

**Si vous avez pris le temps de recevoir le dévoilement d'un·e jeune victime de violence sexuelle, vous contribuez déjà à son mieux-être : vous l'avez entendu·e et cru·e. Ce premier accueil peut transformer profondément la suite de son histoire.**



**[Coffre à outils pour prendre soin de soi](#)**